

Ville de Mulhouse
Service des cimetières
94 rue Lefebvre
68100 Mulhouse

03 89 32 69 90
cimetieres@mulhouse.fr

Avis pour constat d'abandon

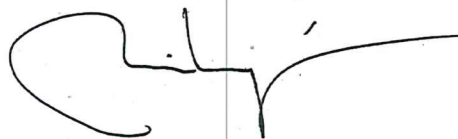
Le maire de la commune de MULHOUSE informe les descendants ou successeurs des concessions délivrées dans le cimetière de Dornach et listées dans le tableau annexé,

Conformément au Code général des collectivités territoriales et notamment l'article R. 2223-13, il sera procédé dans ledit cimetière, le mercredi 3 décembre à 12h, à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouve les concessions annexées.

Et les invite, en conséquence, à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à Mulhouse le 30 octobre 2025

Pour le Maire,
L'adjointe en charge des affaires funéraires

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a horizontal line and a small vertical stroke.

Mme Hottinger Marie